Fiche Technique
Révision 05/2008





NEUTRALISEUR DE CHLORE
THIOSULFATE DE SODIUM
HYPOSULFITE DE SOUDE

Produit en poudre permettant de diminuer le taux de chlore

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

En cas de sur-chloration volontaire ou accidentelle, il est nécessaire de diminuer le taux de chlore afin de retrouver un niveau acceptable pour les baigneurs.

La dose de neutraliseur de chlore est alors de 2 grammes pour 1 m^3 pour diminuer de 1 mg/l (soit 1 ppm).

Procéder par ajouts successifs (1/2 dose) et attendre 30 minutes entre chaque ajout.

EXEMPLE DE CALCUL :

Pour une piscine de 350 m^3, s'il faut diminuer de 3 ppm, la dose de neutraliseur de chlore sera de :

350 x 2 x 3 = 2 100 g soit environ 2,1 kg.

Mise en œuvre : dissoudre 1 kg d'hyposulfite de soude dans 20 litres d'eau, répartir la solution dans le bassin ou dans le bac tampon.

Attendre 30 minutes et refaire une mesure de chlore. Rajouter le reste de produits en répétant l'opération ou diminuer la dose en fonction du résultat.

CONDITIONNEMENT :

Sac de 25 kg, palette de 50 sacs

DESIGNATION COMMERCIALE :	**NEUTRALISEUR DE CHLORE**
NATURE CHIMIQUE :	Thiosulfate de sodium / Hyposulfite de soude
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :	Produit nocif en cas d'inhalation et d'ingestion. Produit irritant pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et pour la peau humide. Risques pulmonaires et lésions oculaires.
STOCKAGE ET MANIPULATION :	Conserver en emballage d'origine fermé, dans un local ventilé et frais, à l'abri de l'humidité et des sources de chaleur. Manipuler en évitant la formation de poussière. Laver les emballages à l'eau puis traiter l'eau. Eviter le contact avec des acides. Les produits sont conditionnés et livrés dans des emballages répondant aux normes U.N. et à la réglementation CEE RTMD applicable au 1.07.1993.
INDICATIONS PARTICULIERES :	Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél. : 05.61.49.33.33 **Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité**





